

NOTE D'INFORMATION FINANCIERE BREVE ET SYNTHETIQUE : PUISEUX EN FRANCE

Une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif et du compte administratif est requise pour l'ensemble des communes sans seuil de population, pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus ainsi que pour les départements et les régions.

Cette note, annexée au budget primitif ainsi qu'au compte administratif, doit être transmise en même temps que les documents budgétaires.

Votre attention est appelée sur la nécessité d'élaborer un document simple, clair et accessible qui a vocation à améliorer l'information des citoyens et à faciliter la compréhension des documents budgétaires.

1. Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc.

Au regard du contexte, il s'agit de maintenir un niveau de service élevé pour le territoire tout en respectant les règles de l'équilibre budgétaire. Cette année se caractérise par les axes forts suivants :

- La poursuite de l'effort budgétaire concentré sur la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité, dans nombre de secteurs d'intervention. A ce titre, la ville poursuit une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et maintien de travaux effectués en régie au sein de nos services.
- Des taux de fiscalité en hausse de 5% afin d'anticiper les hausses des matières premières (électricité, gaz, carburant...) et soutenir les programmes d'investissement de la commune.
- La commune dépasse le seuil de 3 500 habitants (3 615 au 1^{er} janvier 2023, donnée INSEE)
- En 2022, une baisse sans précédent des dotations de l'Etat.

	Dotations et participations de l'Etat							
ARTICLES	7411	748313	74834/74835	74832	7482	74121	74127	
RECETTES	DGF	REFORME TAXE PRO.	COMPENSATION TH-TF	FONDS DEP TAXE PRO	FONDS PEREQUATION	SOLIDARITE RURALE	DNP	TOTAL
2012	538 325 €	23 963 €	31 608 €	93 115 €	113 608 €	32 237 €		832 856 €
2013	511 754 €	22 865 €	33 607 €	47 398 €	121 879 €	31 758 €		769 261 €
2014	479 207 €	22 865 €	15 661 €	47 408 €	83 174 €	33 578 €		681 892 €
2015	415 997 €	22 865 €	33 860 €	47 408 €	77 022 €	35 245 €		632 397 €
2016	358 001 €	22 865 €	21 514 €	47 408 €	164 850 €	36 824 €		651 462 €
2017	322 193 €	22 865 €	35 044 €	43 603 €	112 238 €	41 193 €		577 137 €
2018	318 644 €	22 865 €	40 929 €	37 340 €	121 879 €	42 385 €		584 042 €
2019	317 938 €	21 055 €	75 521 €	0 €	120 557 €	45 789 €	11 313 €	592 173 €
2020	314 356 €	20 108 €	206 400 €	0 €	0 €	46 749 €	10 182 €	597 795 €
2021	307 551 €	20 108 €	3 172 €	157 214 €	0 €	48 499 €	11 758 €	548 302 €
2022	304 247 €	20 108 €	5 143 €	36 396 €	0 €	49 883 €	12 584 €	428 361 €

2. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

Les dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on y retrouve toutes les dépenses récurrentes de la collectivité qui sont principalement : les charges à caractère général, les dépenses du personnel et les autres charges de la gestion courante.

Pour l'exercice 2022, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 065 598,18€ (CA 2022), elles étaient de 2 641 036,75€ en 2021 (CA 2021).

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement issues de la DGF, des contributions directes (impôts et taxes), et des dotations de la CARPF.

Pour l'exercice 2022, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 459 221,04€ (CA 2022), elles étaient de 3 196 469,20€ en 2021 (CA 2021).

Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 3 629 864,00€

L'excédent de fonctionnement reporté est de 1 233 911,63€

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 4 863 775,53€

Les dépenses d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on y retrouve principalement les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours (construction de la salle de spectacle et de mise aux normes PMR du gymnase), le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2022, les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 077 764,71€ (CA 2022), elles étaient de 2 722 009,14€ en 2021 (CA 2021).

Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement les subventions d'investissement provenant de l'Etat, de la région, du département...), le FCTVA, la taxe d'aménagement

Pour l'exercice 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 768 394,60€ (CA 2022), elles étaient de 5 612 271,57€ en 2021 (CA 2021). Les recettes en 2022 sont moindres puisque la commune n'a pas contracté de prêt pour financer ses investissements.

Les recettes d'investissement 2023 s'élèvent à 2 970 414,57€

L'excédent d'investissement reporté est de 1 148 405,07€

Les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à 2 077 764,71€

Il y a des restes à réaliser sur l'année 2022 d'un montant de 168 392,69€

Le résultat de clôture (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2022 est 2 550 709,39€

3. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

Budget principal 2023 :

Fonctionnement	dépenses	4 863 775,63€	recettes	4 863 775,63€
Investissement	dépenses	4 118 819,64€	recettes	4 118 819,64€

4. Niveau de l'épargne brute/nette (CAF) et niveau d'endettement

Le niveau d'épargne brute de la commune s'élève pour l'exercice 2022 à 424 049 € (12,27%). Pour information, le taux moyen d'épargne brute des communes française se situe aux alentours de 14% en 2021 (DGCL – Données DGFIP).

➔ Pour rappel le taux d'endettement de la commune était en 2021 de : 164,06%

Le taux d'endettement en 2022 est de 151,54 % pour la commune. Ce taux a légèrement diminué mais s'explique par le remboursement du prêt in fine de 2 479 000€ contracté sur 3 ans afférent aux opérations de création de la salle de spectacle et de mise aux normes PMR du gymnase qui sera remboursé en 2024

5. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait à rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement (épargne brute). La capacité de désendettement à fin 2022 de Puiseux en France s'établit à 12,02 (le seuil d'alerte est fixé à 12 ans)

L'encours de dette au 31/12/2022 s'élève à 5 097 112 €.

6. Niveau des taux d'imposition :

➔ Pour rappel les taux ci-dessous sont de 2022

- | | |
|---|--------|
| - Taxe foncière sur propriétés bâties (TFPB) : | 35,83% |
| - Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFPNB) : | 78,39% |

Les taux 2023 sont :

- | | |
|---|--------|
| - Taxe foncière sur propriétés bâties (TFPB) : | 37,63% |
| - Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFPNB) : | 82,33% |
| - Taxe d'habitation : | 17,27% |

7. Principaux ratios

Les valeurs de 2023 sont :

1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population : 1 116,92€
2. Recettes réelles de fonctionnement / Population : 1 004,11€
3. Dépenses d'équipement brut / Population : 1 074,44€
4. DGF / Population : 100,48€
5. Dépenses de personnel/les dépenses réelles de fonctionnement : 55,56%
6. Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement : 115,97%
7. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement : 107%
8. Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement : -11,23%

8. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Les effectifs de la commune (emplois budgétaires) se répartissent comme suit :

- Catégorie A : 1 agent
- Catégorie B : 1 agent
- Catégorie C : 42 agents

Par rapport au CA 2022, les charges de personnel s'élevaient à 1 825 384,53€, une hausse de ces charges est prévue au BP 2023 pour un montant de 2 243 300€ suite au recrutement d'agents notamment aux services technique et animation.